

Le RESPE assure une vigilance constante sur la maladie : depuis la réunion de la cellule de crise du Vendredi 27 Avril, aucun nouveau cas d'infection à HVE1 n'a été enregistré. Plusieurs suspicions sont en cours d'analyse. Une semaine seulement après le communiqué, il serait donc prématuré de se prononcer sur la situation de façon définitive.

De plus, la sous-déclaration des cas reste à prendre en compte.

Le RESPE reste mobilisé, et transmettra comme à son habitude les informations (cas confirmés) en temps réel. La cellule de crise, quant à elle, se réunira la semaine prochaine pour réévaluer la situation.

Bilan de la situation

La situation semble se stabiliser avec aucun nouveau foyer confirmé depuis le [communiqué de presse émis par la cellule de crise le vendredi 27 avril dernier](#). Cependant plusieurs suspicions sont en cours d'analyse tant biologique qu'épidémiologique.

De nombreux rassemblements ont été annulés pendant le week end du 28 avril au 1^{er} mai, d'autres ont été maintenus, y compris avec des effectifs importants. Cependant, ces derniers ont fait l'objet de mesures de contrôle renforcées, majoritairement appréciés par les participants. Aucun cas post concours n'a été rapporté pour le moment.

A noter que les concours maintenus ont aussi eu entre 20 et 30 % d'annulation de participation.

Pour les semaines à venir, beaucoup d'organisateur s'interrogent sur le maintien ou non de leurs rassemblements ; certains ont d'ores et déjà décidé de maintenir en mettant en place des mesures de prévention.

Une stratégie raisonnable pour les manifestations équestres et pour l'élevage

Dans ce contexte, les recommandations restent inchangées en ce qui concerne les rassemblements équestres :

- Suspendre ou reporter les rassemblements dans des sites ayant hébergé récemment des chevaux suspects ou confirmés.
- Ne pas participer à des rassemblements si vos chevaux ont participé à des concours dans des effectifs avec foyers confirmés ou avec présence de chevaux malades en attente de confirmation. Cette mesure vaut aussi lorsque des cas suspects sont présents dans votre structure (chevaux présentant des symptômes respiratoires, avortements, troubles neurologiques, hyperthermie).
- Surveiller attentivement la santé des chevaux exposés

Par ailleurs, **l'introduction/retour de chevaux dans un effectif (dans le cadre de la reproduction ou de rassemblements équestres) doit s'accompagner de mesures de précaution strictes.**

Les annexes à ce document reprennent les recommandations détaillées diffusées avec le communiqué de presse le 27 avril et s'adressent aux cavaliers et organisateurs de concours. Elles sont accompagnées d'un exemple de protocole pouvant être utilisé pour l'admission des chevaux sur les sites de rassemblement.

Circulation du virus et vaccination : rappels

Le RESPE rappelle que, de manière générale, **la large vaccination des effectifs avec un rappel tous les 6 mois est fortement conseillée** en France où le virus circule chaque année avec des conséquences souvent importantes sur les performances des chevaux lors de formes respiratoires, des avortements encore fréquents pour la forme abortive et des formes nerveuses pouvant être mortelles. Une même souche virale peut provoquer des formes respiratoires chez certains chevaux, mais des avortements ou des symptômes neurologiques chez d'autres.

La vaccination reste une mesure de prévention efficace

Il est conseillé :

- ◉ **Pour les chevaux déjà vaccinés**, en bonne santé, **n'ayant pas été en contact avec des foyers avérés ou suspects** (présence d'animaux malades non confirmés par analyse), dont le rappel vaccinal remonte à plus de 6 mois, de procéder à un rappel.
- ◉ **Pour les chevaux non vaccinés et non exposés** (n'ayant pas été en contact avec des foyers avérés ou suspects), une vaccination peut également être envisagée, mais n'aura que peu d'effet en pleine épizootie. En effet, la primo-vaccination demandant a minima** 2 injections à 1 mois d'intervalle, la protection commencera à être efficace environ 2 semaines après la seconde injection, soit 6 à 8 semaines après la première injection.
- ◉ **Pour les chevaux exposés** qui peuvent être en phase d'incubation, la vaccination est déconseillée et n'aurait que peu d'effet ; sur un cheval malade, la première injection risque de n'entraîner aucune réponse immunitaire, voire de déclencher plus rapidement la maladie.

◉
** le protocole vaccinal est variable selon la marque de vaccin utilisée.

Informations pratiques :

RESPE - Réseau d'EpidémiologieSurveillance en Pathologie Equine
3 rue Nelson Mandela - 14280 SAINT-CONTEST
02 31 57 24 88 - contact@respe.net

Contact presse :

Christel Marcillaud Pitel, Directeur du RESPE - contact@respe.net

Annexe 1

Mesures sanitaires de prévention

Le RESPE préconise aux propriétaires, détenteurs et organisateurs de manifestations de se rapprocher de leur vétérinaire afin d'apprécier les risques de diffusion de l'herpèsvirus au sein de leurs effectifs notamment :

En règle générale :

- Les rassemblements de chevaux (concours, courses, etc.) sont des lieux propices à la circulation des maladies contagieuses quelle que soit la situation épidémiologique en cours. Les risques sont d'autant plus importants lors de la circulation avérée de la maladie (alertes du RESPE sur des chevaux confirmés positifs en laboratoire, chevaux malades, etc.). Des mesures de vigilance de base sont à adopter (voir ci-dessous).
- Plus un rassemblement regroupe de chevaux plus le risque est important, d'autant plus si les chevaux viennent de différents horizons.
- Lors d'un rassemblement, le risque n'est pas forcément plus élevé lorsqu'il y a un foyer confirmé à quelques kilomètres, à partir du moment où ce foyer est circonscrit et bien géré.
- L'activité de reproduction est également à risque lorsqu'elle entraîne des déplacements et contacts entre les équidés (notamment en monte naturelle).
- L'HVE n'est pas une maladie réglementée, les services de l'état et notamment la DD(CS)PP ou la préfecture ne peuvent pas imposer de mesure de gestion particulière. Il en va donc de la responsabilité de chacun d'évaluer les risques pour son ou ses chevaux.
- Il est important de communiquer lorsqu'un foyer se déclare chez soi et surtout de mettre en place des mesures de quarantaine. Cela permet de limiter les risques, mais aussi de sensibiliser le reste de la filière sur la bonne gestion du foyer et sur les conséquences possibles de l'épizootie.
- La vaccination est fortement recommandée mais ne se substitue pas aux autres mesures de précaution ; par ailleurs la protection conférée par le vaccin met plusieurs semaines à s'installer, et doit être entretenue par des rappels réguliers.

En tant qu'organisateur de rassemblement :

- S'assurer de la bonne santé des chevaux arrivant sur les lieux du rassemblement ; **il est fortement recommandé de mettre en place un protocole sanitaire** avec un vétérinaire pour effectuer un contrôle des chevaux à leur arrivée sur le lieu du rassemblement (**protocole type en annexe 2**).
- S'assurer qu'aucun cheval provenant d'un foyer avéré ne se rende sur les lieux du rassemblement.
- Nettoyer et désinfecter les boxes avant, entre et après chaque mouvement de chevaux.
- Mettre à disposition des points d'eau afin que les cavaliers puissent **s'approvisionner en eau individuellement**.
- **Communiquer largement et imposer aux participants, comme au public en particulier les enfants,** le respect de pratiques préventives **pour limiter le contact direct et indirect entre chevaux**, notamment via les mains, le matériel, les bottes...
- **Ne pas maintenir l'organisation d'un rassemblement en cas de cheval malade ou suspect au sein de l'établissement accueillant le rassemblement. ***

En tant que cavalier :

- **Ne pas emmener de cheval suspect, malade ou qui a été en contact avec un cheval malade ou suspect en concours, course ou dans tout autre type de rassemblement. ***
- **Ne pas se rendre dans un rassemblement lorsqu'un foyer a été avéré dans ce lieu.**
- **S'assurer de la propreté des box** (nettoyage et désinfection avant l'entrée de votre cheval dans le box, puis entre les chevaux).
- Emmener et utiliser exclusivement **un matériel unique pour chaque cheval**.
- Utiliser un **seau unique par cheval pour l'abreuvement** sur le lieu du rassemblement (remplir les seaux d'eau directement aux robinets) ; ne pas utiliser les abreuvoirs collectifs.
- Limiter au maximum les contacts avec d'autres chevaux notamment des chevaux issus d'autres effectifs.
- **Isoler autant que possible les chevaux dès leur retour sur leur structure d'origine**, surveiller leur état général et suivre la température les jours suivants (une dizaine de jours environ).

- Nettoyer et désinfecter le matériel (y compris les vans et moyens de transport).
- **Vérifier les dates de rappels vaccinaux de vos chevaux** et envisager avec votre vétérinaire la nécessité ou non de les renouveler ou de mettre en place un protocole de vaccination si les équidés ne sont pas vaccinés actuellement.
- Se désinfecter régulièrement les mains, ne pas toucher d'autres chevaux que les siens.
- Empêcher le public de toucher les chevaux pour ne pas créer de contact indirect.

** A ce titre, nous vous rappelons que, selon l'article L228-3 du Code Rural, « Le fait de faire naître ou de contribuer volontairement à répandre une épizootie chez les vertébrés domestiques [...] est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 75 000 €. La tentative est punie comme le délit consommé.*

Le fait, par inobservation des règlements, de faire naître ou de contribuer à répandre involontairement une épizootie dans une espèce appartenant à l'un des groupes définis à l'alinéa précédent est puni d'une amende de 15 000 € et d'un emprisonnement de deux ans. »

En cas de suspicion et/ou de contact possible lors de rassemblement ayant accueilli des équidés en provenance des foyers concernés :

- Isoler, autant que faire se peut, les chevaux suspects.
- Limiter des mouvements de chevaux dans et hors de la structure.
- Isoler pour quarantaine les chevaux en provenance des sites infectés ou suspects.
- Suivre la température de ces animaux pendant 1 semaine (période d'incubation).
- Contacter votre vétérinaire pour qu'il examine les chevaux suspects, en particulier ceux présentant de l'hyperthermie, de la toux, du jetage, des œdèmes des membres ou des symptômes nerveux et procède à des prélèvements (écouvillon naso-pharyngé), si nécessaire, pour recherche du virus de l'herpèsvirus.

En cas de confirmation :

- Arrêter les mouvements de chevaux dans et hors de la structure.
- Désinfecter le matériel ou utiliser du matériel à usage unique ; mettre en place des pédiluves devant les zones infectées ; les désinfectants virucides usuels sont actifs contre le virus.
- Désinfecter les locaux et effectuer un vide sanitaire avant toute réintroduction d'animal dans un local « infecté ».
- Désinfecter les vans et camions de transport.
- Limiter le contact des chevaux infectés uniquement au personnel responsable des soins.
- Mettre en place un circuit de soins (débuter les soins par les lots d'animaux sains pour terminer par les chevaux suspects et atteints).
- Réaliser les soins entre les différents lots par des personnels différents ou à défaut en suivant le circuit de soins, changer de tenue entre les différents lots si personnel unique.
- Des prélèvements réguliers peuvent être mis en place pour suivre l'excrétion du virus (et donc la contagiosité) au sein d'un effectif.

Ces mesures de prévention doivent continuer d'être appliquées pendant 21 jours après constat du dernier cheval hyperthermique.

Rappel sur la maladie

Les herpesviroses de type 1 et 4 sont des maladies très contagieuses qui peuvent être mortelles chez les équidés. Il existe d'autres types d'herpèsviroses, mais l'herpèsvirose équine de type 1 (= HVE1) et l'herpèsvirose équine de type 4 (= HVE4) sont les plus contagieuses et sont communément appelées « rhinopneumonie ».

Les herpesviroses de types 1 et 4 se présentent sous différentes formes cliniques : respiratoire, nerveuse (myéloencéphalite à HVE1) ou abortive (poulinières qui avortent dans les 4 derniers mois de gestation). La transmission se fait par contact direct (contact « nez à nez », toux, jetage, sécrétions utérines et avorton après avortement) ou indirect (mains, vêtements, matériel, abreuvoirs, barrières, etc.). La particularité de ces maladies est qu'une fois que le cheval a été malade, il reste porteur du virus. Le virus reste à l'état latent (sans symptôme) et peut ressortir à tout moment après un stress (fatigue, transport, etc.).

Les herpesviroses ne sont pas des maladies réglementées, leur gestion en revient aux professionnels.

Pour plus d'informations

- [HVE1 : Fiche maladie RESPE](#)
- [La Rhinopneumonie : Fiche maladie IFCE](#)
- [Que faire lorsqu'une maladie équine est confirmée dans votre structure ?](#)
- [Comment organiser un circuit de soins ?](#)

Affiches à imprimer

- [Attention cheval malade – affichage box](#)
- [Mesures de précaution notamment en cas de participation à un rassemblement](#)
- [Prévenir la contamination - gestion des animaux suspects ou malades](#)
- [Les 7 grandes mesures à prendre lorsqu'un cas positif est confirmé](#)

Alertes sur les 6 dernières semaines

- 25 Avril 2018 : [Un foyer d'avortement à HVE1 - Calvados \(14\) - France](#)
- 24 Avril 2018 : [Un foyer d'avortement à HVE1 - Calvados \(14\) - France](#)
- 24 Avril 2018 : [Un foyer de myeloencéphalite à HVE1 - Sarthe \(72\) - France](#)
- 13 Avril 2018 : [Un foyer d'infection à HVE1 - Mayenne \(53\) - France](#)
- 12 Avril 2018 : [Un nouveau cas d'avortement à HVE1 - Calvados \(14\) - France](#)
- 9 Avril 2018 : [Un foyer d'infection respiratoire à HVE1 - Paris \(75\) - France](#)
- 9 Avril 2018 : [Un foyer d'avortement à HVE1 - Aisne \(02\) - France](#)
- 9 Avril 2018 : [Un foyer d'infection respiratoire à HVE1 - Gironde \(33\) - France](#)
- 6 Avril 2018 : [Un foyer d'infection à HVE1 - Calvados \(14\) - France](#)
- 29 Mars 2018 : [Un foyer d'infection à HVE1 - Sarthe \(72\) - France](#)
- 27 Mars 2018 : [Un foyer d'infection à HVE1 - Maine-et-Loire \(49\) - France](#)
- 26 Mars 2018 : [Un foyer d'avortement à HVE1 - Calvados \(14\) - France](#)
- 26 Mars 2018 : [Un foyer d'avortement à HVE1 - Meurthe-et-Moselle \(54\) - France](#)
- 26 Mars 2018 : [Un foyer d'avortement à HVE1 - Orne \(61\) - France](#)
- 23 Mars 2018 : [Un foyer d'avortement à HVE1 - Calvados \(14\) - France](#)
- 22 Mars 2018 : [Un foyer de myeloencéphalite à HVE1 - Ille-et-Vilaine \(35\) - France](#)
- 21 Mars 2018 : [Un foyer d'avortement à HVE1 - Gironde \(33\) - France](#)

Carte à jour

Les cartes mises à dispositions par le RESPE sont de natures différentes :

- **VigiRESPE : un outil généraliste sur le risque global**

Sur la carte [VigiRESPE](#), le risque est évalué sur les 21 derniers jours (ou plus, ou moins, selon le filtre de date choisi) avec différentes sources d'information :

- cas confirmés ("alertes")
- cas cliniques déclarés par des vétérinaires sentinelles (chevaux malades présentant des symptômes, sans résultat d'analyse)
- déclarations par des particuliers via l'outil VigiRESPE.

Ces différentes sources sont bien entendu pondérées en fonction de leur fiabilité. Par ailleurs, **cette carte regroupe toutes les maladies suivies par le réseau.**

- **Carte de situation de l'épizootie à HVE1 en cours**

Cette carte est spécifique de l'épizootie en cours. Elle a été mise à jour au 27 avril et est toujours d'actualité. Comme son titre l'indique, elle inclut les cas du 15 mars au 27 avril. Nous avons choisi cette date car le 15 mars correspond à la période où le nombre de cas est devenu plus élevé que la "normale".

- [Retrouvez la carte des foyers connus sur les 6 dernières semaines ici](#)

Annexe 2 : PROTOCOLE TYPE

d'admission des chevaux de sport sur le site de compétition

pour la prévention de l'herpès-virose de type 1 (HVE1 - Rhinopneumonie)

(exemple – à adapter selon les rassemblements et les sites)

1. Mesures de prévention avant de déplacer les chevaux en concours :

- Faire établir un certificat de bonne santé par son vétérinaire 48H au plus avant le départ avec obligatoirement une prise de température ;
- Prendre la température des chevaux au moindre doute. Si fièvre, appeler son vétérinaire ;
- En cas de signes respiratoires (jetage, toux, etc.) ou nerveux, consulter son vétérinaire, isoler le cheval et limiter les mouvements dans la structure ;
- Désinfecter le moyen de transport (après chaque transport, et en cas de doute sur le transport d'un animal) ;
- Vérifier et ne prendre que des chevaux ayant les **vaccins réglementaires** à jour : **Tétanos et grippe équine** avec un rappel à 1 mois suivi d'1 rappel à 6 mois (pour les primo vaccinations) et ensuite rappel annuel.

NB : Une autre mesure qui peut être mise en place est l'écouvillon naso-pharyngé avec recherche par PCR du virus en amont du rassemblement. Cela permet de dire si l'équidé excrète ou non du virus.

Pour mémoire, voici quelques bonnes pratiques à mettre en place (y compris hors période d'épizootie) dans tous les lieux qui hébergent des équidés :

- *Mise en quarantaine des nouveaux entrants ;*
- *Vaccination rhinopneumonie des chevaux de l'effectif ;*
- *Séparation stricte des reproducteurs et des chevaux de travail / de sport.*

2. Protocole de surveillance sur le site du concours / rassemblement :

A l'arrivée avant l'entrée sur le site, l'organisateur et le(s) vétérinaire(s) présent(s) procéderont systématiquement à :

- Un examen des chevaux ; l'ensemble des chevaux seront débarqués véhicule par véhicule (prévoir autant de cavaliers que de chevaux à tenir) ;
- La prise de température de tous les chevaux :
 - **Aucun individu dont la température est supérieure à 38,5°C ne sera pas autorisé à pénétrer dans le site.**
 - Au cas où un cheval présenterait une température supérieure à 38,5°C, dans des circonstances explicables par le transport, une deuxième mesure sera effectuée après 20 min de repos. En cas de seconde mesure anormale, le cheval sera exclu.
 - Au cas où un cheval se montrerait peu coopératif, un examen clinique plus approfondi sera effectué. En présence de tout signe clinique suspect, le cheval sera exclu.

Après ce contrôle si l'ensemble des chevaux du véhicule contrôlé ne présente aucun signe, ils pourront rejoindre les boxes ou le parking, où les rejoindra le véhicule de transport.

DANS LE CAS OU UN DES CHEVAUX PAR UNITE DE TRANSPORT PRESENTE UNE MESURE ANORMALE : L'ENSEMBLE DES CHEVAUX TRANSPORTES DEVRONT REEMBARQUER ET REPARTIR.

Des horaires stricts d'arrivée des chevaux sur le concours peuvent être mises en place afin de faciliter les contrôles à l'entrée du site.

**En dehors de ces horaires, aucun cheval ou poney ne pourra entrer sur le site.
Aucune dérogation à cette règle ne sera permise.**

Le contrôle de la densité de chevaux à la détente sera assuré afin de limiter la pression infectieuse lorsque les chevaux font un effort, le nombre maximal de chevaux présents sur une carrière de détente sera limité à 15 (chiffre à moduler selon la taille de la carrière...).

3. Mesures de prévention sur le site du concours applicables par tous :

- ◉ Avoir du matériel dédié pour chaque cheval et désinfecter les embouchures après le travail ;
- ◉ Ne pas partager les seaux ; pas d'abreuvoirs communs ;
- ◉ Ne pas laisser les chevaux se sentir, limiter au maximum les contacts, y compris contacts humains hors cavalier, soigneur habituel de l'équidé (public en particulier les enfants) ;
- ◉ Contrôle de la densité de chevaux à la détente : afin de limiter la pression infectieuse lorsque les chevaux font un effort, le nombre maximal de chevaux présents sur une carrière de détente sera limité à 15 (chiffre à moduler selon la taille de la carrière...).